

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 28 janvier 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 28 janvier 2019, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc Denys Leclerc
Lise Julien Karina Bélanger

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Richard, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ABSENTS : Claude Lefebvre, conseiller
Gino Gagnon, conseiller

019-01-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30 ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

020-01-2019

**TRAVAUX PLUVIAL SAINTE-ANNE PROJET
DÉCOMPTE NUMÉRO 2 (#1717) (N/D : 602-130)**

Attendu que Monsieur Serge Landry, ingénieur chez Arpo, Groupe-conseil, en date du 20 décembre 2018, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 2 (remise de retenue) du projet réfection d'une conduite d'égout pluvial de la rue Sainte-Anne ;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 2 est de l'ordre de 17 820,87 \$, taxes en sus ;

Attendu que ce conseil a déjà fait une retenue de 39 758,35 \$ en rapport avec les dénonciations reçues via le décompte #1 selon la résolution 376-12-2018, qui pourra être libérée dès la réception des quittances finales ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denys Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement du décompte #2 à Les Excavations Lafontaine Inc. de l'ordre de 17 820,87 \$, plus taxes.

Que le montant retenu de 39 758,35 \$ via le décompte 1 est libéré suite à la réception, en janvier 2019, des quittances finales, du dépôt du cautionnement de garanties et des quittances CCQ et CNESST.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Laurie Mimeault, coordonnatrice de projets, à signer ledit décompte numéro 2 et le certificat de réception définitive des ouvrages.

Adopté.

021-01-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 18h45.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière